



**Réunion du groupe-pays Madagascar
Le 31 mai 2011
A Cités Unies France**

Dates à retenir :

Prochaine réunion du groupe-pays : le 26 janvier 2012 sur la formation professionnelle

Compte-rendu

Juin 2011

Intervenants :

- Alain Huard, Président groupe pays Madagascar
- Directrice Générale du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD)
- Directrice Générale du Fonds de Développement Local (FDL)
- Directrice Générale adjointe du CITE
- Directeur du Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL)

Ordre du jour :

- Retour sur la mission Madagascar Cités Unies France par Astrid FREY et Alain HUARD
- Présentation du MATD et de la situation de la coopération décentralisée à Madagascar
- Présentation du Fonds de Développement Local
- Organisation de la prochaine réunion groupe-pays sur le thème de la formation professionnelle

Introduction

M. HUARD Alain, président groupe-pays Madagascar, conseiller général chargé de la coopération décentralisée au Conseil Général de l'Eure, a tenu à remercier tous les participants, et en particulier les intervenants venus de loin.

Madame Véronique RESAKA se présente : elle est la nouvelle chargée d'affaire de l'ambassade de Madagascar en France.

Pour rappel également, Florian Marchadour, en charge du suivi de la coopération décentralisée à Madagascar (MATD), est remplacé début juin par Laure Blaise-Lyon (lblaiselyon.matd@yahoo.fr).

La réunion a, de même, souligné l'importance de ne plus parlé de « Pôle Afrique » mais bien de « Pôle Afrique subsaharienne et Madagascar ».

1) Retour sur la mission CUF-Madagascar du 27 avril au 7 mai 2011**Rappel des objectifs de la mission:**

- Permettre à Cités Unies France de mieux se situer et d'être situé dans le paysage institutionnel à Madagascar ;
- Développer des relations avec les associations de collectivités territoriales et d'autres contacts utiles ;
- Permettre ainsi de mieux repérer des thèmes d'intérêt communs pour le groupe-pays Madagascar.

- Situation politique :

La situation de crise politique à Madagascar n'empêche pas le bon fonctionnement du gouvernement ; le MATD en particulier a ouvert de nombreux chantiers (INDDL, textes de la décentralisation,...), qui concernent de près la coopération décentralisée.

Cependant, M. HUARD souligne que la fin de crise ne pourra être complète qu'à travers des élections démocratiques et transparentes, importantes pour des institutions crédibles.

Par ailleurs, le gouvernement malgache connaît des difficultés à gérer ses intérêts compte tenu de la multiplicité des acteurs qui se présentent à lui ; acteurs anglo-saxons, chinois, suisses, turcs...

Le calendrier des élections, prévues pour éventuellement la fin de l'année, n'est pas fixé.

- Les régions malgaches :

Depuis 2010, une structure de regroupement des régions existent, l'association des Régions de Madagascar (ARegM) qui travaille avec l'Association des Régions de France (ARF). Travailler avec les régions permettrait de développer des projets en liens avec les chambres de commerce et la France. Une monographie de chaque territoire est disponible sur le site de CUF et a permis de déterminer les besoins de chaque région.

Toutefois, le MATD tient à rappeler qu'il existe d'autres types d'associations de regroupement des maires au niveau régional avec qui il serait intéressant d'avoir des contacts.

- L'association des Femmes Maires de Madagascar (FMM) :

L'association rencontrée sur place a émis le souhait, dans une logique de renforcement des partenariats et de prises de contacts extérieurs, de mettre en place un groupe de travail voire une association des femmes élues de France.

- Lancement de l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) :

La mission a eu de nombreuses rencontres avec le MATD ; le Ministre a alors annoncé de la création de l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL).

- Madagascar et La Réunion :

La mission a ouvert une discussion sur le renforcement de la prise en compte de La Réunion dans la coopération avec Madagascar. En effet, La Réunion bénéficie d'un accord-cadre lui permettant de travailler en direct avec des gouvernements étrangers, comme tout territoire d'outre-mer. Elle dispose également de fonds européens importants. Une rencontre s'est d'ailleurs effectuée entre le Ministre chargé de l'Outre-Mer et la collectivité afin de déterminer comment mobiliser de nouveaux fonds. Plus généralement, de nombreux projets et liens personnels lient la Réunion et Madagascar. La Réunion fait, en outre, partie de la Commission de l'Océan Indien (COI).

- Réflexions thématiques

Concernant le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'assistance a rappelé que les préparatifs du forum mondial de l'eau sont en cours. De plus, une rencontre sur le thème « L'eau et l'assainissement à Madagascar » s'est tenue le 21 juin 2011 à Paris organisée par Ps-Eau.

Suite à la mission, CUF considère qu'il serait important pour le groupe-pays Madagascar de réfléchir autour de la formation professionnelle et du tourisme. Les prochaines assises de la coopération décentralisée à Madagascar pourraient elles aussi revenir sur ces thèmes ainsi que sur l'eau et l'assainissement, le développement urbain, la culture comme vecteur de développement...

- Le développement urbain :

Madagascar bénéficie, de la part des bailleurs, d'une majorité de projets de développement autour des zones rurales. La mission a fait apparaître l'importance de mettre aussi l'accent sur le développement urbain : des villes secondaires et la capitale sont en pleine expansion. L'institut des métiers de la ville (IMV) en collaboration avec le Conseil Régional d'Ile-de-

France, soutient cette approche (projet actuel d'intensifier le développement des lignes de bus à Antananarivo).

Par ailleurs, l'AFD lancera fin 2012 un programme d'appui aux villes secondaires malgaches, les partenariats déjà existants seront prioritaires afin de faciliter la pérennité des projets.

La délégation CUF à Madagascar a également rencontré : la Plateforme nationale des organisations de la société civile malgache ; les représentants de plusieurs collectivités françaises sur place dont celle du Conseil général de la Réunion ; le centre culturel Albert Camus ; l'Ambassade de France ; l'Agence française de Développement, France Volontaires ; le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ; l'Union Européenne.

Le rapport de mission complet est disponible en ligne : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1268>

Rappel des futurs appels à projets européens :

2012 : Lancement de l'appel à projets ANE-AL (autorités locales)

2012 : Appel à projet du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) (date butoir de dépôt des candidatures : 31/12/11)

NB : un appel à projets du ministère de l'intérieur pour des projets avec la diaspora a également cours (date butoir de dépôt des candidatures : 15/07/11)

Le MAEE a souhaité lancer une évaluation de la coopération décentralisée malgache. Elle permettra de faire le bilan, 5 ans après les premières Assises de la coopération décentralisée à Madagascar, de cette dynamique et de ses évolutions. CUF, qui a participé à toutes les évaluations pays jusqu'ici, souhaite également être associé à cette initiative. Sur place, l'Ambassade a évoqué la mise en place d'un comité de pilotage à Madagascar uniquement.

2) État des lieux de la coopération décentralisée à Madagascar par le MATD

Le MATD (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation), représenté par sa directrice générale, a fait une brève introduction sur la situation de la coopération décentralisée à Madagascar.

- Le rôle de la coopération décentralisée pour Madagascar :

Profitant de l'élan politique actuel, le MATD espère que ses partenaires interviendront aussi après la sortie de crise du pays et ne resteront pas dans une optique d'aide ponctuelle. En effet, les collectivités malgaches attendent beaucoup de la coopération décentralisée qui se développe aujourd'hui. Le MATD attend une évolution pragmatique de cette coopération, notamment au niveau de la considération et de l'importance qu'apporteront les collectivités françaises à Madagascar.

Les communes malgaches sont les piliers de la coopération ; elles représentent la structure des élus à Madagascar. Le système communal existe depuis 1974 alors que les régions et les provinces subissent des restructurations fréquentes. En ce sens, les communes sont la base solide du développement à Madagascar.

Au regard des monographies exposées par le MATD, les régions où les collectivités françaises sont présentes sont très ciblées ; elles laissent de côté les zones les plus pauvres. Cependant, Madagascar a besoin, dans toute sa globalité, d'une aide pour son

développement et le fait que certaines zones soient plus favorisées que d'autres crée un déséquilibre.

CUF, en tant que relais de coopération française, peut orienter et conseiller les collectivités françaises sur le type d'actions à mettre en place en se basant sur les demandes locales.

- Les prochaines missions du MATD sont :

- De travailler à une diversification des territoires d'intervention de la coopération décentralisée sur plus de territoire.
- De faire de la coopération décentralisée le vecteur d'une autonomie des collectivités territoriales malgaches.

- Les problèmes rencontrés :

Le MATD reconnaît toutefois que la communication sur les actions à mener n'est pas assez organisée, ni efficace. La communication sur les actions en cours, notamment due à un manque de données, est un réel problème ; le ministère s'engage à améliorer cette lacune. Certaines collectivités malgaches font part de leurs projets sur le site officiel du MATD en postant leurs appels à proposition, mais cette pratique reste peu répandue ; le MATD réfléchit à des solutions pour généraliser cette procédure. Pour se faire, un programme de capitalisation des projets est en cours soutenu par le FDL.

C.f. : annexe I pour plus de détail

3) Le Fonds de Développement Local (FDL)

Le but premier de cet organisme est de réduire les inégalités et d'améliorer le niveau de vie des populations. Il agit comme un fonds de péréquation. Il est à noter que le FDL n'est qu'à sa phase d'expérimentation (jusqu'à fin 2012).

Le FDL, malgré une conjoncture politique instable, aide les communes à s'autofinancer, à solliciter des co-financements ; à améliorer leur fiscalité locale ; à professionnaliser leur personnel et à améliorer le dialogue entre services déconcentrés, collectivités décentralisées et la population.

Conditions de mise en œuvre des projets :

Toutes les communes sont potentiellement éligibles dans la mesure où elles estiment remplir les critères requis. Aucune date butoir n'est imposée pour le dépôt de projet. Les critères sont : avoir un budget primitif & un compte administratif visé et un secrétaire trésorier comptable (STC) certifié. La pondération se calcule en fonction de la population, de l'enclavement, de l'incidence de la pauvreté et de superficie communale.

Le FDL dispense des formations en fonction de la demande et des attentes des collectivités ; elles sont seules décideuses du choix des domaines d'interventions. À ce jour, un an après sa mise en place 1200 STC ont été certifiés et le FDL a travaillé avec près de 743 communes. Le FDL établit une cartographie des compétences à acquérir pour optimiser la gestion des affaires communales et revoit cette liste après la formation du STC. Le personnel formé est suivi. Ces formations sont nécessaires à la prise d'autonomie des collectivités mais aussi à la mise en place de projets par les partenaires français.

Outils :

À terme, les formations des personnels des collectivités auront ainsi un contenu standardisé, en lien avec l'INDDL - l'Institut national pour la décentralisation et le développement local.

Les partenaires des collectivités malgaches devront s'y conformer. De même, le FDL souhaite mettre à disposition des collectivités territoriales d'autres outils standardisés en se basant sur l'existant. Ces outils se traduisent par : des manuels de procédure et des guides traduits en malgache, des basket-funds, des formations d'animateurs locaux demandeurs, des outils d'animation du territoire, une aide à la gestion des conflits...

Ces outils seront mis à la disposition de l'ensemble des partenaires auprès du MATD et de ses centres d'appuis aux communes. Cette volonté de standardisation et de concentration de l'information émane du MATD poursuivant une logique de suivi-évaluation plus efficace. Pour obtenir les outils et/ou formations, les collectivités devront passer par le MATD.

La nécessité pour les communes d'informer régulièrement le MATD de leurs actions et de leurs projets a été soulignée, afin de capitaliser les expériences et de faciliter la communication entre les différentes entités.

La directrice générale du FDL a précisé qu'il serait nécessaire, dans l'optique de pérenniser les structures, que les bailleurs alignent leurs grilles salariales sur celles des communes ; en effet, après le départ des bailleurs, il est impossible pour les communes d'appliquer les mêmes salaires à leurs personnels nouvellement qualifiés.

De même, le FDL et le MATD ont souligné la difficulté pour les collectivités territoriales d'identifier les problématiques de leurs territoires. Face à cela, le MATD a mis au point des monographies qui mettent en valeur la potentialité de chaque territoire. Ces monographies peuvent aussi servir aux collectivités françaises qui chercheraient de nouveaux partenariats ou de nouvelles problématiques à traiter. **(L'ensemble des monographies des régions malgaches est téléchargeable sur le site de CUF - <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1276>).**

Le ministère souligne l'importance d'également mettre en place des outils de gestion de l'espace sur le long terme.

Les résultats du FDL sont jusqu'ici probant : les collectivités territoriales, mais aussi la population, se sont appropriés ses outils et souhaitent apporter une contribution numéraire spontanée au développement du programme. Il s'agit maintenant de voir comment assurer la pérennisation et la diffusion de ces outils.

C.f: Annexe II pour plus de détail

4) Intervention du CITE

Mme Haingo Randrianarivony rappelle que le CITE, en tant que partenaire technique dans le développement économique local, dispose d'un réseau actif et est capable de le mobiliser. Elle déclare croire « fort à la synergie des acteurs sur place ».

La philosophie du CITE est de favoriser et de valoriser l'apprentissage et l'expérience. Le CITE travaille avec le FDL sur des projets de développement économique. Il peut fournir un apport concret, en fournissant information, formation et appui-conseil. Information : il privilégie les outils matériels comme les fiches techniques, des émissions radios, des études filières ; formations : il s'agit de formations techniques ou de gestion. Appui-conseil : le CITE réalise des diagnostics (pourquoi ça ne marche pas ? comment lancer une entreprise) ; il appuie des structures (regroupement en coopératives, en associations,...), donne des conseils sur les filières, dispense des formations. S'il travaille avec des communes, ses

premières « cibles » sont les très petites entreprises, les agriculteurs, les centres de formations...

C.f. : annexe III pour des informations complémentaires sur le CITE

5) Focus sur la coopération décentralisée entre Tsihombé et le Conseil Général de l'Eure

Le Conseil Général de l'Eure travaille depuis 1998 avec Madagascar et district de Tsihombé, dans le sud de l'île ; l'objectif de cette coopération étant de mêler modernité et tradition pour un développement global.

Les actions se sont ainsi beaucoup tournées autour de la culture comme vecteur de développement : des paraboles ont été installées afin de faciliter l'accès à Internet, une radio locale libre a été appuyée et le festival de musique Rébéké s'est mis en place dans l'Androy, réunissant chaque année entre 8 à 10 milles festivaliers. L'utilisation de la parole comme vecteur de savoir s'est développée ; des mélanges de groupes du sud et de groupes du nord de l'île se sont créés. L'utilisation de la musique pour l'éducation a aussi été développée. Un conseil des maires et d'intellectuels a été instauré menant des réflexions sur le type de projets à réaliser en rapports avec la culture malgache.

Sept communes se sont réunies pour former une association intercommunale des maires, dans le prolongement du Centre d'appui aux communes, initiés par l'Ambassade de France/MATD. C'est cette association, appuyée par une équipe technique locale, qui décide des projets prioritaires et qui gère les fonds de la coopération décentralisée. Cette approche a permis de responsabiliser et de fiabiliser la coopération entre l'Eure et le Tsihombé.

6) Information complémentaire:

L'assemblée a souhaité avoir une précision sur la différence faite entre déconcentration et décentralisation:

La différence qui existe entre la déconcentration et la décentralisation se situe au niveau de la délégation du pouvoir :

« La décentralisation est un transfert de compétences de l'État à des institutions distinctes de lui, ici, les collectivités territoriales. La déconcentration, quant à elle, consiste également en une délégation de compétences, mais à des agents ou organismes locaux appartenant à l'administration d'État. À la différence des collectivités territoriales, ils sont soumis à l'autorité de l'État et ne disposent d'aucune autonomie »; la décentralisation est donc horizontale tandis que la déconcentration est verticale.

À Madagascar, la déconcentration est traduite à travers la mise en œuvre du programme PN2D. Le MATD insiste sur la nature de ce programme qui doit être un appui supplémentaire aux objectifs des collectivités et à la décentralisation ; le budget doit être déconcentré pour assurer la décentralisation des compétences.

Conclusion :

Cités Unies France souhaite être l'un des acteurs des prochaines assises de la coopération décentralisée, en partenariat avec le MATD. Les prochaines grandes problématiques à aborder se tourneront autour :

- Du tourisme responsable
- De l'eau et de l'assainissement, notamment avec le nouveau ministère de l'eau malgache
- La crise alimentaire, la santé
- Les formations professionnelles,
- Les alternatives énergétiques.

La réunion a, de même, soulevé l'importance pour les collectivités territoriales françaises de travailler avec les grandes villes secondaires malgaches et les prochains programme à sortir.

Le gouvernement malgache met en place un grand nombre de programmes afin de faciliter et d'appuyer la décentralisation et la coopération décentralisée ; le FDL, le PN2D... ; toutefois, le MATD souhaite garder un rôle de centralisation de l'information et des demandes de projets.

Le site officiel de la coopération décentralisée à Madagascar sera prochainement mis en ligne à l'adresse suivante : www.coopdecmada.mg/

Compte-rendu réalisé par Jay RALITERA, pôle « Afrique subsaharienne et Madagascar »

Liste des présents :

- LOUVET Laetitia, secrétaire de l'Ambassade de Madagascar
- IBRAMDJEE Désirée, conseillère de l'Ambassade de Madagascar
- RESAKA Véronique, chargée d'affaires à l'Ambassade de Madagascar
- RAZANAKOTO Fleurette, conseillère des Affaires Economiques de l'Ambassade de Madagascar
- ROQUES Mireille, association Artisans du Monde
- DUMAS Joël, association Artisans du Monde
- DOLLFUS André, Cabinet TOHANA
- BOKASSIA Félix, conseiller municipal délégué de la ville de Château-Thierry
- ROUSSEL Denise, présidente de l'association pour la ville de Château-Thierry
- HEEREN Nicolas, directeur du CIEDEL
- RANDRIANARIVONY Haingo, directrice générale adjointe du CITE
- GUILLERMIN Nathanaëlle, responsable de projets au Conseil Général de l'Eure
- HUARD Alain, président du groupe-pays Madagascar, vice-président et chargé de la coopération décentralisée au Conseil Général de l'Eure
- MONS Magali, responsable des relations internationales au Conseil Général de l'Oise
- CALVEZ Anna, chargée de la coopération décentralisée au Conseil Général du Finistère
- WELSCH Sébastien, chargé de mission au Conseil Régional de Basse-Normandie
- PEYROT Coralie, chargée de mission au Conseil Régional de Picardie
- MOTTE Karine, chargée de mission au Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- ANDRIAMANERASOA Nirina, expert de la société civile malgache
- RATRIMOARIVONY Mamy, membre du Consortium de solidarité avec Madagascar
- MARTINEZ Max, président d'honneur du Mouvement pour Madagascar
- SICARD Cécile, chargée de mission à ICORD d'Alsace
- NOURRY Martine, chargée de mission coopération décentralisée de La Possession
- RAHARINJATOVO Hanitera, directrice générale du Fonds de Développement Local
- MANANTSARA Anjara, directrice générale du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
- MANGOLD Estelle, directrice de la coopération décentralisée de Mulhouse
- DUSSAUX Vincent, chargé de programme au Programme Solidarité Eau
- LAMBERT Frédéric, chargé de mission de Saint Jean de Monts
- FREY Astrid, chargée de mission Pôle « Afrique subsaharienne et Madagascar » à Cités Unies France
- RALITERA Jay, assistante du Pôle « Afrique subsaharienne et Madagascar » à Cités Unies France

Excusés :

Christian Demuynck (Neuilly-Plaisance), Christiane Eckert (Mulhouse), Marc Fauvin (Saint Priest en Jarez), Alice Ferchaud (Conseil général de la Vendée), Jean-Paul Garnier et Dominique Gonzalez (Parthenay), Bernard Jourdain (Asa Mada 61/Alençon), Jamil Kouachi (Conseil régional d'Auvergne), Angela Lanteri (Communauté urbaine de Lyon), Gaëlle Le Barbu (Conseil général du Bas Rhin), Pierre-Yves Le Chat (Conseil régional de Bretagne), Frédéric Marquet (Conseil régional de Picardie), Béatrice Ravanel (Ministère des Affaires étrangères et européennes), Robert Roland (La Possession), Jean Rottner (Mulhouse), Sylvain Segal (Conseil général Ille et Vilaine).

Annexe I: PowerPoint du MATD présenté lors de la réunion

Annexe II: PowerPoint du FDL présenté lors de la réunion

Annexe III: Présentation du CITE